

Le règlement intérieur (ci-après RI) a pour objet de préciser les règles de bon fonctionnement de SARL Nowoco (ci-après NOWOCO). Il s'applique à l'ensemble des personnes ayant souscrit une adhésion à NOWOCO et plus généralement l'ensemble des personnes qui entrent dans l'établissement. L'entrée et l'utilisation des installations de la salle sont subordonnées à l'acceptation par les utilisateurs du présent règlement et de l'autorité des responsables chargés de son exécution. En cas de non-respect du présent règlement, le personnel de NOWOCO (ci-après staff) est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires à l'encontre des contrevenants et se réserve le droit de leur interdire l'accès à la salle et à l'ensemble des matériels

Article 1

Tout membre devra pour son adhésion :

- Remettre en main propre à un membre du personnel de Nowoco son contrat d'abonnement daté et signé, de facto avoir lu et accepté sans aucune restriction ni réserve le présent règlement intérieur et les conditions générales de ventes (ci-après CGV).
- Etre à jour de toutes les cotisations dû à NOWOCO

Article 2

Toute adhésion vaut acceptation des conditions d'inscription en termes de pratique du CrossFit et autres, de discipline et d'assurance. En outre, durant la pratique sportive, si l'abonné ne donne pas toutes les informations concernant sa santé, NOWOCO ne pourra pas en être tenu pour responsable.

Chaque adhérent s'engage en cas d'accident dont il serait témoin à alerter immédiatement le staff ou à défaut les services de secours.

NOWOCO se décharge de toutes responsabilités si l'adhérent se blesse suite à un manquement à l'une des règles de ce RI.

L'adhérent s'engage à comprendre que malgré tout ce qui est entrepris pour essayer de l'éviter, la pratique d'une activité physique (Crossfit ou autres) peut présenter un risque de blessure. Et qu'en cas de blessure inhérente à l'activité physique (mouvement raté, manque de récupération ou autres) NOWOCO ne pourra pas non plus être tenue pour responsable.

Article 3

L'utilisateur s'engage à ranger le matériel (à sa place) et le nettoyer si besoin à la fin de chaque utilisation afin que chacun puisse y trouver un confort. En cas de détérioration du matériel pendant l'utilisation merci d'en informer le staff.

L'adhérent s'engage également à laisser des locaux propres après son passage dans la salle, les vestiaires ou les sanitaires. Pour ce faire, des produits de nettoyage sont mis à disposition, s'ils s'avèrent absents ou bien vides, prévenir le staff.

Il est recommandé d'apporter sa propre serviette lors de l'utilisation de certains matériels.

La magnésie n'améliore pas vos performances. Utilisez-la avec parcimonie. En revanche, ne négligez pas l'utilisation des produits destinés à nettoyer vos barres après votre entraînement.

Chaque adhérent est prié de ne pas oublier son gobelet, bouteille d'eau et autres déchets avant de quitter la salle ou de les jeter dans une des poubelles prévues à cet effet. En cas d'oubli d'effets vestimentaires, ces derniers seront mis dans une poubelle à linge afin que vous les récupériez lors de la séance suivante. Le staff n'est pas responsable de la redistribution des effets vestimentaires.

Article 4

Respecter les 10 commandements : pour rappel :

- Ta place dans le wod, à chaque fois, tu réserveras !
- 10 minutes avant l'heure tu arriveras, te présenter et saluer les autres tu feras !
- Ton ego à l'entrée tu laisseras et les autres tu encourageras !
- Toujours à toi-même, tu te compareras ! A un esprit de compétition sain tu veilleras !
- Intègre tu seras et sur les reps ne tricheras pas !
- Injures et insultes tu éviteras ! Créatif pour une alternative tu seras !
- Les coachs coacher tu laisseras et ta place tu garderas !
- Des autres ET du matériel soin tu prendras !
- Après le WOD, ton matériel tu rangeras et ton ADN tu effaceras !
- Des barres vides ou avec une faible charge au sol tu ne jetteras !

Article 5

Il est demandé aux adhérents d'annuler au minimum 3 heures avant le début du créneau horaire initialement réservé afin de permettre à d'autres adhérents de s'inscrire. (Pour les cours du matin, l'annulation ne peut s'effectuer que la veille au plus tard)

En cas d'imprévu tardif, merci d'en informer le staff au plus tôt (téléphone ou message).

L'adhérent ne pourra s'engager dans une séance si elle est commencée sauf autorisation exceptionnelle de l'encadrant (Risque de pénalités à base de Burpees). En cas de retards ou d'absences répétés, le staff se réserve le droit de donner des pénalités.

Article 6

L'adhérent s'engage à chaque passage à venir muni d'une tenue adaptée et de chaussures adéquates à la pratique et propres.

Article 7

Les vestiaires ne font l'objet d'aucune surveillance. L'adhérent reconnaît avoir été informé des risques encourus du fait de placer des objets de valeur dans les vestiaires communs. NOWOCO ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de vol.

Article 8

L'accès à l'espace Crossfit est réservé aux personnes ayant réservé sur le créneau concerné. L'accès est interdit à toute personne extérieure au cours sur un créneau réservé, sauf si autorisation du coach ANIMATEUR du cours. Dans ce cas, l'adhérent s'engage lors de sa pratique à rester à l'écart et à ne pas nuire au bon déroulement du cours, de ce fait il peut disposer du matériel uniquement si celui-ci n'est pas utilisé durant le cours.

Les créneaux Open Gym reposent sur une mise à disposition du matériel. Le matériel étant professionnel, les coachs doivent vérifier les capacités de l'adhérent à utiliser le matériel seul. L'utilisation des matériels sera alors de la seule responsabilité de l'utilisateur.

Article 9

NOWOCO se réserve le droit de modifier ou de supprimer ses horaires dans le respect de ses CGV en avertissant par avance ses adhérents.

Article 11

L'apport et/ou la consommation (même préalable) de stupéfiants et/ou d'alcools au sein des locaux de NOWOCO est strictement interdit et entraînera l'exclusion définitive de l'adhérent.

Article 12

La nourriture est interdite dans la zone d'entraînement ainsi que dans les vestiaires. Elle est tolérée dans la zone de détente. Il est interdit de fumer et vapoter sur l'ensemble du site.

Article 13

Les personnes non-adhérentes à la Box sont les bienvenues à partir du moment où elles respectent les règles de savoir vivre et qu'elles ne dérangent pas le bon déroulement du cours. En cas d'attitude déplacée ou dangereuse envers les adhérents ou l'encadrement, elles se verront exclues de l'établissement.

Article 14

Les animaux de compagnie sont tolérés dans l'établissement **UNIQUEMENT après accord du staff**, tenus en laisse et ne doivent en aucun nuire au bon fonctionnement de la salle. NOWOCO se décharge de toutes responsabilités les concernant.

Le non-respect d'une des règles citées supra fera l'objet d'un avertissement du staff. Une récidive pourra entraîner l'exclusion provisoire voire définitive de l'adhérent. L'abonné déclare se conformer au présent règlement intérieur, y adhérer sans restriction, ni réserve.